

# BAREME DES HONORAIRES EN TRANSACTION, VENTE LOCATION, ET GESTION

**Tarifs applicables au 1 janvier 2024**

## TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100.000 € : 10 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 3600 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 100.000 € : 7 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les redevables des honoraires sont le Vendeur et l'Acquéreur selon les modalités prévues au mandat.**

*Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.*

**Avis de valeur** : 250 € TTC.

*Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.*

## LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

**Honoraires à la charge du bailleur**

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Honoraires à la charge du locataire**

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue).

## Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

8% TTC du montant du quittancement reversé au mandant.

Assurance loyers impayés

2.7% du montant du quittancement, sous réserve de l'éligibilité des lots (et de l'éventuelle révision du montant de la prime par l'assureur)

Honoraires d'aide à la déclaration de revenus fonciers

35€ TTC pour l'établissement et l'envoi par courrier postal d'une aide à la déclaration des revenus fonciers.

30€ TTC pour l'établissement et l'envoi par courrier électronique d'une aide à la déclaration des revenus fonciers.

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

15% TTC du loyer annuel à charge du bailleur

15% TTC du loyer annuel à charge du preneur

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur à la date d'édition du présent document. En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Société NC GESTION, SARL au capital de 3.000 € - Siège social : 28bis Avenue Philippe ROCHAT, 06600 ANTIBES - RCS d'ANTIBES n° 833 379 878 00022 - Carte professionnelle TRANSACTION et GESTION n° CPI 0605 2017 000 023 292 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de NICE

Garant : SO.CA.F (SOciété de CAution mutuelle des professions immobilières et Financières), 26 Avenue de SUFFREN, 75015 PARIS

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES** pour l'activité TRANSACTIONS.